

RAPPORT N°161 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 12 JANVIER 2019

Ce rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 5 au 12 janvier 2019 concernant les cas de violations et atteintes aux droits de l'homme au Burundi.

Au moins deux (2) personnes ont été assassinées au cours de la période et dans différentes localités et trois (3) membres d'une même famille ont survécu à une attaque à la grenade dans la province Kirundo.

Le rapport évoque également douze (12) cas d'arrestations arbitraires dont six (6) membres de la coalition de l'opposition Amizero y'Abarundi et un (1) sous-officier de l'armée. Un homme a également été grièvement blessé par des membres de la milice imbonerakure lors d'une opération d'arrestations et en présence d'un responsable administratif.

1. Atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique

- Des individus non identifiés ont assassiné Naphal Mpawenimana (60 ans), son corps a été découvert sur la colline Mukoma, commune Mabayi, province Cibitoke (nord-ouest du pays) le 8 janvier 2019 dans la soirée. Des témoins rapportent que la victime portait plusieurs traces de blessures sur le corps.

Sos-Torture/Burundi note que la police de Mabayi n'a identifié aucun suspect à ce jour.

- Des individus non identifiés ont attaqué à la grenade un ménage de la commune Ntega, province Kirundo (nord du pays) le 5 janvier 2019 dans la soirée. Des témoins rapportent que la grenade a blessé Ferdinand Hakizimana (48 ans) et ses deux enfants.

Sos-Torture/Burundi note que la police de Ntega n'a identifié aucun suspect à ce jour. Le ménage visé par l'attaque est le domicile du frère de l'administrateur communal de Ntega.

- Un homme nommé Emmanuel Rambarasi a abattu son épouse, Denise Nyabenda (30 ans), sur la colline Kiyonza, Commune Bugabira, Province Kirundo (Nord du pays) le 11 Janvier 2019. Des témoins rapportent que les raisons de son acte ne sont pas connues à ce jour.

Sos-Torture/Burundi note que la police a annoncé l'arrestation de M. Rambarasi.



Monsieur Rambarasi



Son épouse Dénise Nyabenda

2. Atteintes au droit à la liberté et à la sécurité physique

- Des membres de la milice imbonerakure ont grièvement blessé Ntironywa (70 ans) lors d'une opération d'arrestations sur la colline Mbizi, commune Kibago, province Makamba (sud du pays) le 4 janvier 2019. Des témoins rapportent que ces violences ont eu lieu lors d'une opération d'arrestations de présumés auteurs de l'assassinat d'un commerçant survenu la veille dans la commune Kibago (cfr rapport **Sos-Torture Burundi N°160** : <http://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2019/01/SOS-Torture-Burundi-nume%CC%81ro-160.docx>).

Sos-Torture/Burundi note la violence des coups infligés à la victime, qui ont entraîné l'hospitalisation de M. Ntironywa. Sos-Torture/Burundi note qu'aucun des auteurs des coups n'a été interpellé, malgré la présence de l'administrateur communal de Kibago et du chef du service des renseignements de Makamba lors du passage à tabac. Sos-Torture/Burundi note aussi l'arrestation de trois (3) autres personnes soupçonnées d'avoir participé à l'assassinat du commerçant Émile Ntahiraja.

- Des agents de la police ont arrêté Félix Nahimana dans la commune et province Makamba le 2 janvier 2019. Il s'agit d'un sous-officier en exercice de l'armée burundaise. Des témoins rapportent qu'il a été arrêté sur décision du gouverneur de la province Makamba Gad Niyukuri.

Sos-Torture/Burundi note une arrestation illégale d'un militaire en activité par le gouverneur de la province et violation flagrante de la loi et la procédure, alors que des instances judiciaires militaires existent et sont habilitées à mener de telles opérations. Des proches rapportent en outre que l'arrestation serait liée aux mauvaises relations entre le sous-officier et son épouse. Celle-ci aurait dénoncé son mari en l'accusant de vouloir partir au Rwanda pour rejoindre une rébellion. M. Nahimana n'a pas été inculqué à ce jour, mais il reste en garde à vue au cachot de police sans aucune charge alléguée contre lui.

- Des agents de la police ont arrêté Jean Kamwenubusa, Jean Paul, Nizigama, Hazimana, Nsanzurwimo et Claude Bizimana dans la commune Murwi, province Cibitoke (nord-ouest du pays) le 4 janvier 2019. Des témoins rapportent que l'ordre de les arrêter émane de l'administrateur communal de Murwi pour « *désobéissance* ». Des proches rapportent en outre que les six hommes arrêtés sont tous des militants de la coalition de l'opposition Amizero y'Abarundi.

Sos-Torture/Burundi note des arrestations arbitraires qui seraient liées aux convictions politiques des victimes. Des proches rapportent en outre les tentatives de l'administrateur communal de Murwi d'exiger le versement d'un pot-de-vin de cinquante milles (50.000) francs Burundais par individu afin d'être relâchés.

- Le commissaire de police, Arthemon Niyonkura alias Ntibaheke, de la commune Burambi a arrêté Emmanuel Niyonganji, Melance Irambona, Ninteretse Renovat, Pascal Ahishakiye et Jean Bosco Niyomwungere sur la colline Busenga, zone Murago, Commune Burambi, Province Rumonge (sud du pays) le 10 Janvier 2019. Des témoins rapportent que les victimes sont accusées d'avoir effacé les écrits qui se trouvaient sur le monument du parti au pouvoir CNDD-FDD dans la commune Burambi.

Sos-Torture/Burundi note que les victimes dont l'accusation n'a pas été prouvée, ont été conduit au cachot de police de la zone Murago. Des témoins rapportent que, des jeunes des partis d'opposition et surtout d'ethnie minoritaire tutsi ont été les cibles des arrestations et détentions illégales depuis la crise de 2015.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers



SOS – Torture/Burundi

Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi

des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre la Mairie de Bujumbura.

SOS-TORTURE